MÉDITERRANÉE
Porte des Maures

COMMUNAUTE DE COMMUNES
« MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES »

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
« MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES »
EN DATE DU 22 AVRIL à 15H00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL– LA LONDE LES MAURES

Date de la convocation : Le 15 avril 2026

PRÉSENTS : François de CANSON, Président, Maire de La Londe les Maures - Patrick MARTINELLI, 1er Vice-président, Maire de Pierrefeu du Var - François ARIZZI, 2e Vice-président, Maire de Bormes les Mimosas - Bernard MOUTTET, 3eme Vice-président, Maire de Cuers - Bertrand CARLETTI, 4e Vice-président, Maire du Lavandou - Christine AMRANE, 5e Vice-présidente, Maire de Collobrières - Bernard MARTINEZ, Conseiller Communautaire – Cécile AUGE, Conseillère communautaire – Bénédicte LEROY, Conseillère Communautaire – Robert LUPI, Conseiller communautaire – Nicole SCHATZKINE, Conseillère communautaire – Priscillia BRACCO, Conseillère communautaire – Isabelle CANONNE, Conseillère communautaire – Pierre-Laurent CHABLE, Conseiller communautaire – Jean-Claude LANDA, Conseiller communautaire – Stéphanie MIGLIORE, Conseillère communautaire – Bernard ROUX, Conseiller communautaire – Magali TROPINI, Conseillère communautaire - Léa SAMAZAN, Conseillère communautaire.

REPRÉSENTÉ(S) : Gérard AUBERT, Conseiller communautaire, pouvoir à François de CANSON – Joan BERTAUDON, Conseillère communautaire, pouvoir à Bertrand CARLETTI – Jean-Bernard KISTON, Conseiller communautaire, pouvoir à Patrick MARTINELLI.

ABSENT(S) : Jean-Robert DAL SASSO, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Cécile AUGE, Conseillère communautaire

---

APRÈS avoir procédé à l'appel nominal des Conseillers Communautaires et constaté le quorum, **Monsieur le Président** déclare la séance ouverte.

Madame Cécile AUGE, Conseillère Communautaire, est désignée comme secrétaire de séance.
VOTE : Unanimité

Le Procès-verbal du Conseil Communautaire du 8 avril est adopté par l'assemblée communautaire.
VOTE : Unanimité

I. INFORMATION DONNÉE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Président. Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote.

N° Décision	Date	OBJET
05/2026	05/03/2026	Animation du Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier (PIDAF) – Demande de subvention pour 2026 auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur
06/2026	10/02/2026	DECISION D'ESTER EN JUSTICE suite aux recours en annulation déposés par les associations « Les amis des Bormettes » et « France Nature Environnement Fédération Var» contre l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale pour le projet de reconquête du site des Bormettes et contre l'arrêté préfectoral accordant la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, liée à la promenade du front de mer du site des Bormettes
08/2026	18/02/2026	Passation d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre MOE012025 pour « la réalisation des travaux d'urgence sur cours d'eau (Carrubier)»
09/2026	23/02/2026	Passation d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des aménagements de protection contre les inondations du Batailler sur les communes de Bormes les Mimosas et du Lavandou dans le cadre du PAPI côtiers des Maures
10/2026	02/03/2026	Passation d'un avenant n°3 au marché d'assurances dommages aux biens et risques annexes
11/2026	18/02/2026	Marché S062024 – Marché de réalisation d'une expérimentation de collecte séparée des biodéchets des particuliers (s062024) – Avenant n°1
12/2026	24/02/2026	Attribution du marché « Travaux de génie civil et de reprofilage hydraulique de cours d'eau » (Carrubier pour 3,5 € Millions TTC)
15/2026	04/03/2026	DECISION D'ESTER EN JUSTICE suite à l'assignation en référé d'heure à heure devant la Présidente du Tribunal de Toulon à la requête du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble « Les Terrasses du Cavald'Or ».
16/2026	06/03/2026	Programme de travaux DFCI 2026 – Piste D15 BLAVIER – Demande de Subvention FEADER
17/2026	06/03/2026	Programme de travaux DFCI 2026 – Piste B35 ANGUILLE et B353 VALLON DE TAMARY – Demande de Subvention FEADER
18/2026	06/03/2026	Programme de travaux DFCI 2026 – Piste A32 BARGIDON et Route des

		CRETES et piste A326 BARBAN – Demande de Subvention FEADER
19/2026	06/03/2026	Programme de travaux DFCI 2026 – Piste B872 PELLEGRIN – Demande de Subvention Régionale
20/2026	06/03/2026	Programme de travaux DFCI 2026 – Piste D24 TREPS et D26 TAILLUDE – Demande de Subvention FEADER
21/2026	06/03/2026	Programme de travaux DFCI 2026 – Piste 45 Le Temple – Demande de Subvention FEADER
22/2026	06/03/2026	Programme de travaux DFCI 2026 – Piste 35 ANGUILLE VALCROS – Demande de Subvention FEADER
23/2026	06/03/2026	Programme de travaux DFCI 2026 – Piste 35 ANGUILLE secteur MAUPAS – Demande de Subvention FEADER
24/2026	06/03/2026	Programme de travaux DFCI 2026 – Piste B351 ND des Maures – Demande de Subvention Régionale
25/2026	19/02/2026	Passation d'un avenant n°4 au marché d'assurances dommages aux biens
27/2026	13/03/2026	Autorisation donnée à la SPL SAGEP de signer l'Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site des Bormettes sur la commune de La Londe le Maures et le Marché subséquent 1 (112 980 € TTC)
28/2026	01/04/2026	Passation d'un avenant n°2 au lot 4 « Travaux d'impression » de l'accord cadre S012024 « Communication : stratégie, conception, audiovisuel, fourniture d'objet et travaux d'impression »
29/2026	01/04/2026	Passation d'un avenant 1 de transfert à l'accord-cadre PI082022 – pour la réalisation de missions de coordination de sécurité et de protection de la santé particuliers
30/2026	30/03/2026	Signature des conventions d'occupation temporaire de terrains pour la réalisation des travaux de génie civil et de reprofilage hydraulique (Carrubier).

II. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Création de la Commission d'Appel d'offres (CAO) et modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants de l'assemblée délibérante à cette commission

Monsieur le Président expose que la création de la commission d'appel d'offres constitue un organe essentiel dans la passation des marchés publics des collectivités territoriales. Il propose à l'assemblée délibérante de fixer les conditions du dépôt de liste comme prévu par l'article D.1411-5 du CGCT avant de procéder à la constitution de la commission par l'élection de ses membres.

Monsieur le Président explique qu'il faut 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Chaque liste comprend des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges de titulaires ou de suppléants. Il ajoute qu'en cas de courant minoritaire, les listes peuvent toutefois comprendre un nombre de candidats inférieur au nombre de sièges titulaires et suppléants. Toutefois, le nombre de

suppléants doit être égal à celui des titulaires. Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats au poste de titulaires et de suppléants. Il rappelle que les listes sont déposées auprès du secrétaire de séance dans un délai de 15 minutes, à compter de cette délibération.

Monsieur le Président explique que dans l'hypothèse où une seule liste est présentée, celle-ci devra respecter les règles de représentation de suppléants et de titulaires. L'assemblée délibérante dépose une liste et vote pour la CAO en fin de séance.

Il propose une liste avec pour les titulaires : Monsieur Patrick MARTINELLI, Monsieur Fraçois ARIZZI, Monsieur Bernard MOUTTET, Monsieur Bertrand CARLETTI et Madame Christine AMRANE et pour les suppléants : Monsieur Jean-Bernard KISTON, Monsieur Bernard ROUX, Madame Bénédicte LEROY, Madame Joan BERTAUDON, et Monsieur Gérard AUBERT, le Président étant membre de droit.

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Avant de commencer les délibérations concernant les désignations des membres représentant les organismes extérieurs ainsi que la désignation des délégués au sein des syndicats mixtes suite au renouvellement du Conseil communautaire, ***Monsieur le Président*** *propose de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations mais par un vote à main levée, conformément aux articles. L. 5711-1 et L.2121-21 du CGCT.* ***Monsieur le Président*** *demande donc d'approuver et de dire que le Conseil peut décider à l'unanimité de procéder à la désignation des représentants communautaires par un vote à main levée.*

2. Désignation des représentants du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal

Monsieur le Président explique que suite au renouvellement du Conseil communautaire, l'organe délibérant doit désigner de nouveaux membres au Comité Directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal : 10 membres représentant la Communauté de communes, 5 membres représentant les professionnels et activités intéressées par le tourisme, 2 membres représentant les hébergeurs, 1 représentant les activités du terroir et du milieu associatif du territoire, 1 membre représentant les équipements de loisirs structurants sur le territoire, 1 membre représentant des restaurateurs et des commerces du territoire et 4 membres représentant des personnalités qualifiées.

Monsieur le Président propose de désigner les membres suivants afin de siéger au sein du Comité de direction de l'Office de tourisme intercommunal :

- Membres représentant la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures :

Élus titulaires	
François de Canson	Christine Amrane
Patrick Martinelli	Bernard Mouttet
Nicole Schatzkine	Bernard Martinez
Pricilla Bracco	Jean-Bernard KISTON
Eric Dusfourd	Bénédicte Leroy

– Membres représentant les professions et activités intéressées par le tourisme dans la zone géographique d'intervention (socio-professionnels),

Professionnels	
Yves ARNAL	Bateliers de la Côte d'Azur
Alexandra MASSA	Les Pies Bavardes
Mme QUARTA	Lou Bastidou
S. ABCHAOUI	Odalys
Mr PATY	Domaine La Gordonne

- Membres représentants des personnalités qualifiées présentes sur la zone géographique d'intervention et intéressées par le tourisme,

Représentant des personnes qualifiées sur la zone	
Christian Bertelle	Valérie Aubry
Denise Gauthier	Martine Marcel

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

3. **Désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein du Syndicat Mixte Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT)**

Concernant la désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte intercommunal des transports et des traitements des ordures ménagères de l'aire toulonnaise (SITOMATT), **Monsieur le Président** propose :

Membres titulaires	Membres suppléants
Patrick MARTINELLI	Jean-Bernard KISTON
Bernard MARTINEZ	
Jean-Claude LANDA	

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR :21 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

4. **Désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein du syndicat mixte du SCoT Provence Méditerranée**

Concernant la désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du syndicat mixte du SCoT Provence Méditerranée, il est proposé :

Membres titulaires	Membres suppléants
François ARIZZI	Bernard ROUX
Jean Pierre RIZZO	Christine AMRANE
Bernard MOUTTET	Jean-Claude LANDA
François de CANSON	Gérard AUBERT
Bertrand CARLETTI	Joan BERTAUDON
Priscilla BRACCO	Patrick MARTINELLI

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

5 **Désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein de l'Agence d'Urbanisme De l'Aire Toulonnaise et du Var**

Concernant la désignation des représentants de la Communauté de communes au sein de l'Agence d'Urbanisme De l'Aire Toulonnaise et du Var, il est proposé :

Assemblée générale		Conseil d'administration (Parmi les titulaires de l'Assemblée générale)	
Élus titulaires	**Élus suppléants**	**Élu titulaire**	**Élu suppléant**
François de CANSON	François ARIZZI	Bertrand CARLETTI	François de CANSON
Bertrand CARLETTI			
Robert LUPI			

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

6 Désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein de l'association des communes forestières du Var

Concernant la désignation des représentants de la Communauté de communes au sein de l'Agence d'Urbanisme De l'Aire Toulonnaise et du Var, il est proposé :

Élu titulaire	Élu suppléant
François de CANSON	Christine AMRANE

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

7 Désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein du syndicat mixte du Massif des Maures

Concernant la désignation des représentants de la Communauté de communes Porte des Maures au sein du syndicat mixte du Massif des Maures, il est proposé :

Élu titulaire	Élu suppléant
François de CANSON	Christine AMRANE

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

8 Désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein du syndicat mixte du bassin versant du Gapeau

Concernant la désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein du syndicat mixte du Bassin versant du Gapeau, **Monsieur le Président** propose :

Élus titulaires	Élus suppléants
Patrick MARTINELLI	Jean-Bernard KISTON
Philippe KAUPP	Bernard MOUTTET
Jean-Pierre RIZZO	Christine AMRANE

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

9 Désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein du Comité de suivi et de la Commission de pilotage de la coopération du déploiement de la fibre optique dans le Var

Concernant la désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein du syndicat mixte du Bassin versant du Gapeau, **Monsieur le Président** propose :

Membre titulaire	Membre suppléant
François ARIZZI	Gérard AUBERT

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

10 Désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes-Maritimes (SICTIAM)

Concernant la désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein du Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes-Maritimes (SICTIAM), **Monsieur le Président** propose :

Élus titulaires	Élus suppléants
Gérard AUBERT	Isabelle CANONNE
Jean-Bernard KISTON	Bertrand CARLETTI
Bernard MOUTTET	Jean-Pierre RIZZO

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

11 Désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein du Syndicat Territoire d'Energie Var - SYMELIEC

Concernant la désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein du syndicat Territoire d'Energie Var - SYMIELEC, **Monsieur le Président** propose

- au Comité Syndical,

Élu titulaire	**Élu suppléant**
Jean-Bernard KISTON	Jean-Pierre RIZZO

- au sein de la Commission consultative du SYMIELEC Var:

Élu titulaire	**Élu suppléant**
Jean-Bernard KISTON	Jean-Pierre RIZZO

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

12 Désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures dans les instances de gouvernance de la SAGEP

Monsieur le Président explique que pour assurer le suivi des projets confiés à la SAGEP de la part du représentant de la Communauté de communes au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SAGEP, il est proposé de désigner Monsieur Patrick MARTINELLI
Considérant la proposition de désigner Monsieur Patrick MARTINELLI en qualité d'administrateur de la SPL SAGEP pour le compte de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, **Monsieur le Président** précise que ce dernier ne participe pas au vote et lui demande de sortir de la salle du Conseil.

Monsieur Patrick MARTINELLI quitte la séance.

Monsieur le Président demande de désigner par un vote à main levée Monsieur Patrick MARTINELLI comme représentant de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, au sein de l'Assemblée Spéciale, et pouvant représenter celle-ci au Conseil d'Administration de la SAGEP
Il propose également de désigner Monsieur Patrick MARTINELLI comme représentant de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, au sein de l'Assemblée Générale de la SAGEP.

Enfin, **Monsieur le Président** demande d'approuver la possibilité pour le représentant de la CCMPM de percevoir des « jetons de présence » conformément aux statuts de la SAGEP, et d'un montant annuel maximal de 1 000 euros bruts par an.

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 19 CONTRE :0 ABSTENTION :1

13 Désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein de la Mission Locale CORAIL

Concernant la désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein de la Mission Locale CORAIL, **Monsieur le Président** propose :

Élus titulaires	Élus suppléants
Gérard AUBERT	Nicole SCHATZKINE
Pascale MAZOCCHI	Isabelle CANONNE
Dalila BOULKENAFET	Joan BERTAUDON
Michèle LOMBARD	Régine TAZIBT

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

14 Désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein de la Mission Locale du Coudon

Concernant la désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein de la Mission Locale du Coudon, **Monsieur le Président** propose :

Élus titulaires	Élus suppléants
Robert LUPI	Bénédicte LEROY
Jean-Bernard KISTON	Patrick MARTINELLI

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

15 Désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein du Conseil d'administration du Collège François de Leusse à la Londe les Maures

Concernant la désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein du Conseil d'administration du Collège François de Leusse à la Londe les Maures, **Monsieur le Président** propose :

Élu titulaire	Élu suppléant
Stéphanie MIGLIORE	Cécile AUGE

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

16 Désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein du Conseil d'administration du Collège La Ferrage de Cuers

Concernant la désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein du Conseil d'administration du Collège La Ferrage de Cuers, **Monsieur le Président** propose :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Priscilla BRACCO	**Sylvie MATTEI**

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

17 Désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein du Conseil d'administration du Collège Frédéric Mistral à Bormes les Mimosas

Concernant la désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein du Conseil d'administration du Collège Frédéric Mistral à Bormes les Mimosas, **Monsieur le Président** propose :

Élu titulaire	Élu suppléant
Isabelle CANONNE	François ARIZZI

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

18 Désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein du Conseil de surveillance du centre hospitalier Henri Guerin de Pierrefeu du Var

Concernant la désignation des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein du Conseil de surveillance du centre hospitalier Henri Guerin de Pierrefeu du Var, **Monsieur le Président** propose :

Élu titulaire	Élu suppléant
Jean-Bernard KISTON	Priscilla BRACCO

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

19 Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et fixation du nombre de représentants des communes membres.

Concernant la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). **Monsieur le Président** propose de fixer la composition à un représentant par commune membre, soit un total de six membres. Chaque commune devra désigner son représentant qui est généralement le maire. Aucun changement particulier n'est envisagé, le dispositif restera en l'état.

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

20 Désignation de la liste des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures à la commission intercommunale des impôts directs.

Concernant la désignation de la liste des représentants de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures à la commission intercommunale des impôts directs, **Monsieur le Président** propose de désigner, à l'issue de la consultation des communes membres et après recensement de leurs propositions, la liste des membres potentiels de la CIID.

Il énumère les noms de la liste : .Monsieur AUBERT, Madame SCHATZKINE, Monsieur MASSIMO, Madame POMAREDE, Madame ISNARD, Monsieur BONDROIT, Madame AUGE, Monsieur MARTINEZ, Madame AUBRY, Madame LEROY, Madame GAUTIER, Monsieur GARCIA, Madame NOËL, Monsieur DELVALEE Monsieur MICHEL, Monsieur DELCAMPE, Monsieur ALBERIGO, Monsieur VADAM, Monsieur BRUN, Monsieur KISTON, Madame PIZZORNO, Madame MATTEI, Madame DEGOUEY, Monsieur RASSOUL, Monsieur DE MONTALIVET, Monsieur ROUX, Madame MAZZOCCHI, Monsieur COMBALOT, Monsieur NARGAUD, Madame PUY, Madame MACE, Monsieur MOIGNARD, Monsieur COURTIER, Madame CHABOUD, Monsieur VALLEIX, Monsieur CASADO, Madame ROUSSIN, Monsieur VEDEL, Monsieur FOURNILLIER, Monsieur DEBONO.

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

21 Adoption du règlement intérieur de la CCMPM

Monsieur le Président rappelle que ce règlement intérieur a pour objet de définir, dans le respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales ainsi que de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, et plus particulièrement aux communautés de communes, les modalités d'organisation et de fonctionnement des instances de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures.
Il ajoute que suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient en conséquence d'adopter le nouveau règlement intérieur de la Communauté de communes.

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

22 Débat et délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI

Monsieur le Président rappelle qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, il lui appartient d'inscrire à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat, suivi d'une délibération, relatif à l'éventuelle élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes membres et l'EPCI.

Il indique que ce pacte de gouvernance a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles les communes, représentées par leur maire, sont associées au fonctionnement et à la gestion de la Communauté de communes.

Il explique que le pacte de gouvernance peut par exemple :

- Prévoir les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L 5211-57 du CGCT (il s'agit de décisions communautaires qui ne concernent qu'une seule commune membre) ;
- Prévoir les conditions dans lesquelles l'EPCI peut confier par convention la gestion d'équipements communautaires à une ou plusieurs communes ou en confier la création de services relevant de sa compétence ;
- Prévoir la création de commissions spécialisées associant les maires ;
- Prévoir la création de conférences territoriales des maires
- Prévoir les conditions dans lesquelles le Président délègue aux maires l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires ;
- Prévoir les orientations en matière de mutualisation des services ;
- Prévoir les objectifs à poursuivre en matière de parité (femmes et hommes) au sein des organes de gouvernance (exécutif et commissions).

Monsieur le Président précise que le Conseil communautaire doit débattre sur l'intérêt d'élaborer un pacte de gouvernance sans qu'il ne soit obligé d'en adopter un.

Monsieur le Président propose de ne pas adopter de pacte de gouvernance pour le mandat 2026-2032 au vu de la taille de la collectivité. Il indique qu'il n'y a pas de nécessité pour l'intercommunalité de créer ce pacte de gouvernance car le bureau est composé de l'ensemble des maires et que les décisions sont débattues en amont.

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

23 Election des membres de la Commission d'appel d'offres

Concernant l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, **Monsieur le Président** indique que les listes ont été déposées et indique qu'il n'y a qu'une seule liste. Il propose ainsi la composition suivante:

Élus titulaires	Élus suppléants
Patrick MARTINELLI	Jean-Bernard KISTON
François ARIZZI	Bernard ROUX
Bernard MOUTTET	Bénédicte LEROY
Bertrand CARLETTI	Joan BERTAUDON
Christine AMRANE	Gérard AUBERT

Il rappelle que le président est membre de droit.

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

III. RESSOURCES HUMAINES

24 Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Président informe que cette délibération permet de renouveler des contrats d'agents qui sont déjà en poste.
Il précise qu'il s'agit de :
- un emploi d'agent de gestion administrative catégorie C pour une période allant du 1er juillet au 31 décembre 2026,
- un emploi d'agent de gestion administrative pour une période allant du 1er juin au 30 novembre, affecté à la Maison France Services de Pierrefeu à l'agence postale,
- un emploi chargé de communication pour la période du 1er juillet au 31 décembre,
- 18 emplois de Garde Régionaux Forestiers du 22 juin au 31 août,
- 3 emplois d'ambassadeur du tri, comme chaque année, pour une période allant du 1er juin au 15 septembre.

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

25 Comité social territorial commun entre la commune de la Londe-les-Maures, le CCAS de la Londe-les-Maures et la communauté de communes et l'institution d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Monsieur le président rappelle que la loi du 6 août 2019 impose la création d'un Comité social territorial (CST) dans les collectivités d'au moins 50 agents, avec une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail à partir de 200 agents.

Monsieur le Président propose donc au Conseil communautaire de créer un Comité Social Territorial commun pour les agents de la commune de La Londe les Maures, du CCAS de La Londe les Maures et de la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures,

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

26 Fixation du nombre de représentants titulaires du personnel au CST commun et à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, institution du paritarisme numérique et décisions du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Monsieur le Président propose de fixer le nombre de représentants titulaires de la collectivité au Comité Social Territorial à 5 et de décider le recueil de formation spécialisée de l'avis des représentants de la collectivité. Il précise que cette délibération vient compléter la précédente en fixant le nombre de représentants.

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

IV. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

27 Approbation de l'avenant à la convention relative au financement de l'élaboration concertée du dossier de demande de statut du SERM de l'aire toulonnaise

Monsieur le Président rappelle que le projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) de la région toulonnaise vise à améliorer les déplacements du quotidien grâce à un partenariat entre l'État et les collectivités.

Il explique que depuis la convention initiale de financement, deux évolutions majeures sont intervenues : l'État prend désormais en charge la totalité de la part de la Société du Grand Paris Développement, allégeant la contribution des collectivités, et le Département du Var a décidé de rejoindre le projet financièrement et institutionnellement.

Il précise qu'un avenant à la convention est donc nécessaire, sans modifier les objectifs ni le contenu du projet.

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

V. AGRICULTURE - PAT

28 Mise en œuvre du programme alimentaire territorial - Création du patrimoine agricole pour développer l'agriculture alimentaire - Projet d'acquisition de parcelles agricoles sur la commune de la Londe-les-Maures.

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de la mise en œuvre du PAT, la Communauté de communes a l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée CA63 située sur la commune de La Londe-les-Maures. Il propose de prendre acte de cette intention, d'engager les démarches techniques et administratives nécessaires en vue de la cession foncière entre la commune et la Communauté de communes, d'inscrire les crédits correspondants au budget et de l'autoriser à signer l'ensemble des

documents afférents à cette opération. Cette acquisition est présentée comme une opportunité stratégique pour la collectivité.

Monsieur le Président invite le Conseil à voter.

VOTE : POUR : 22 CONTRE :0 ABSTENTION :0

Monsieur le Président souhaite apporter une précision concernant les indemnités perçues par les élus. Ces indemnités sont fixées par la loi et la répartition des indemnités au sein des groupes majoritaires ne devrait pas appeler de commentaires particuliers.

Il est précisé que, dès lors que les élus des groupes majoritaires en conviennent, il n'y a pas lieu d'en débattre davantage. Il est également rappelé que chaque élu demeure libre, pour des raisons personnelles, d'accepter ou non une indemnité, ou d'en percevoir une part moindre, selon les modalités convenues au sein de son groupe. Il invite à observer les pratiques en vigueur dans certaines communes.

Monsieur le Président remercie d'avoir accepté que le Conseil communautaire puisse prendre les délibérations à main levée.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre-Laurent CHABLE.

Monsieur Pierre-Laurent CHABLE rappelle qu'il n'est pas issu d'un groupe majoritaire mais qu'il est prêt à travailler avec les autres élus communautaires. Il considère que cette intercommunalité est intéressante parce qu'elle est bien conçue et qu'elle n'est pas, comme d'autres, une intercommunalité de moyens. Elle est une intercommunalité d'objectifs.

Monsieur Pierre-Laurent CHABLE indique qu'il distingue l'intercommunalité dite « de moyens », laquelle a vocation à exercer les compétences qu'elle acquiert et tend à s'élargir progressivement au fil du temps, d'un autre type d'intercommunalité dite « d'objectifs » dont le fonctionnement diffère.

Il précise que la Communauté de communes Méditerranée Portes des Maures est une intercommunalité d'objectifs qui se caractérise notamment par des effectifs relativement limités et une organisation plus contenue, en l'absence d'équipements tels qu'un Hôtel d'agglomération. Une intercommunalité à taille humaine, présentant un mode de fonctionnement qu'il juge sain et intéressant.

Monsieur Pierre-Laurent CHABLE précise que sa position ne saurait être interprétée comme un blanc-seing accordé sans réserve. Il rappelle qu'en tant qu'élu, à l'instar de chacun des membres présents dans l'exercice de son mandat, il a le devoir de représenter les citoyens qui lui ont accordé leur confiance.

Il indique qu'il agira dans l'intérêt des administrés qui l'ont élu et qui lui ont permis d'occuper ses fonctions actuelles, tout en gardant à l'esprit que son action s'inscrit dans le cadre d'une intercommunalité.

Il ajoute que tant que celle-ci demeure en dehors des logiques politiques propres aux conseils municipaux ou à d'autres assemblées, elle constitue un mode de fonctionnement satisfaisant. Il conclut qu'il contribuera à ses travaux avec engagement et détermination.

Monsieur le Président exprime sa satisfaction de constater que l'opposition se félicite de la gestion de cette intercommunalité et il remercie les collègues du travail qui a été fourni.

Il ajoute que par le passé il y a déjà eu une opposition dans cette intercommunalité et qu'il n'y a jamais eu de problème car le travail se fait toujours dans l'intérêt de chaque commune avec une répartition à l'euro près ainsi que le respect des engagements des uns et des autres.

Monsieur le Président adresse de nouveau ses remerciements aux services placés sous la responsabilité de la DGS, en soulignant que lorsque la masse salariale ne représente que 5 % du budget, cela témoigne d'un fonctionnement particulièrement efficace des équipes, ce dont il se réjouit.

Monsieur le Président remercie l'ensemble du conseil communautaire, la séance est levée à 16h00.

Le Président,
Maire de La Londe les Maures,
Vice-président de la Région
Provence Alpes Côte d'Azur,
François de CANSON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Méditerranée
Porte
des Maures
83250

Secrétaire de séance :
Cécile AUGE